

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 12/09/2017

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 25/09/2017

Délibération n° D-2017-318

Subvention de l'Etat - Projet '10 000 coins nature dans les
écoles et les collèges'

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Madame Anne-Lydie HOLTZ, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Christophe POIRIER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU

Excusés :

Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Direction de l'Education

Subvention de l'Etat - Projet «10 000 coins nature dans les écoles et les collèges»

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de la politique d'Education à l'environnement et au développement durable, la Ville de Niort a souhaité répondre à l'appel à projet « 10 000 coins nature dans les écoles et les collèges » initié par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.

Le dossier déposé par la Ville regroupe sept projets développés au sein des écoles pour un montant total de 5 354 € :

- école élémentaire Jean Jaurès : « Jardin et Cie » ;
- école élémentaire Edmond Proust : « Passerelle d'éveil inter disciplinaire » ;
- école élémentaire Louis Aragon : « Aragon fleuri » ;
- école primaire la Mirandelle : « Jardin Mirandelle » ;
- école élémentaire Jacques Prévert : « Jardin Prévert » ;
- école primaire Agrippa d'Aubigné : « Des cocottes à l'école » ;
- école Jules Ferry : « Des cocottes à l'école ».

Ces projets permettent de développer des supports pédagogiques de qualité et de former les élèves au respect de la biodiversité et du vivant sous ses différentes formes.

Une subvention de 3 500 € a ainsi été accordée à la Ville pour la conception, la mise en place et la gestion des sept coins nature.

Cet appui financier est conditionné à la fois par la réalisation des projets et par la certification des pièces justificatives par le comptable public.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser la transmission des justificatifs relatifs aux dépenses et à solliciter le versement de la subvention d'un montant de 3 500 € auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et du Logement dans le cadre du projet « 10 000 coins nature dans les écoles et les collèges » organisé par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer les documents à intervenir .

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO



TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE

Convention particulière d'appui financier pour le DEPLOIEMENT DE 10 000 COINS NATURE DANS LES ECOLES ET LES COLLEGES

Entre

l'État, représenté par Madame Ségolène ROYAL, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations internationales sur le climat,

Et

La Ville de Niort, sur le territoire lauréat, communauté d'agglomération du niortais, représenté par son Maire, Jérôme BALOGÉ désigné ci-après le « bénéficiaire »

Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, notamment son article 20-II,

Vu la convention modifiée du 31 mars 2015 relative à la création et à la gestion d'une enveloppe spéciale Transition énergétique (ESTE), par la Caisse des dépôts et consignations, et la convention modifiée de gestion de l'enveloppe spéciale Transition énergétique du 4 mai 2015, dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016,

Vu la demande de subvention présentée par la Ville de Niort, en date du 28/04/2017.

Il est convenu ce qui suit

Article 1 - Objet et durée de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités d'attribution et de versement de l'appui financier de l'ESTE pour la **réalisation d'un ou plusieurs coins nature**, espaces dédiés à la nature sous formes diverses situés à l'intérieur d'un ou plusieurs établissements scolaires (école du 1^{er} degré ou collège) gérés par le bénéficiaire.

La présente convention entre en vigueur à compter du jour de sa signature. Elle est valable pour les actions ayant connu un démarrage effectif au plus tard le 31 décembre 2017 et prendra fin avec le versement de l'aide et au plus tard le 31 décembre 2020.



Article 2 - Montant et modalités de versement de l'appui financier

Le montant de l'appui financier au titre de la présente convention est fixé à **500 euros** par coin nature dans la limite d'un plafond maximal de 80 % de la dépense subventionnable de chaque coin nature. L'appui financier sera versé en une fois par la Caisse des dépôts et consignations sur ordre du Préfet de Région, qui aura vérifié le caractère subventionnable des dépenses présentées au vu des pièces justificatives listées à l'article 3 ci-dessous.

Article 3 - Engagements du bénéficiaire

Dans le cadre du projet, le bénéficiaire s'engage à :

- a) Mettre en place sur son territoire l'action ou les actions figurant à l'article 1.
- b) Transmettre au Préfet de Région (DREAL) :
 - les justificatifs relatifs aux dépenses subventionnables (ventilées selon les postes comptables), acquittées et certifiées par le comptable public ;
 - tout document nécessaire aux engagements et versements ;
 - le suivi et le bilan de l'action ou des actions mise(s) en œuvre.
- c) Apposer le logo «Territoire à énergie positive pour la croissance verte» ci-dessous sur tout document et toute réalisation et panneau de chantier portant sur les actions financées.



Fait à Niort, le 28/04
2017, établi en trois exemplaires originaux.

Le Maire,
du Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

la Ministre de l'Environnement,
de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations
internationales sur le climat



Pour le Maire de Niort
L'Adjointe déléguée


Rose Marie NIETO

Jérôme BALOGÉ



Ségolène ROYAL



Annexe 1

Projet(s) présenté(s)

Action n° 1

Nom de l'établissement scolaire	ECOLE ELEMENTAIRE JEAN JAURES			
Description de l'action	Jardin et Cie			
Adresse de l'établissement scolaire	7 rue Georges CLEMENCEAU 79000 NIORT			
Date d'installation du coin nature	07/04/2017			
Détail des coûts	Dépenses	683,98€		
	Recettes	Autofinancement	683,98 €	100 %
		TEPCV	500 €	00 %

Action n° 2

Nom de l'établissement scolaire	ECOLE ELEMENTAIRE EDMOND PROUST			
Description de l'action	Projet passerelle d'éveil interdisciplinaire -			
Adresse de l'établissement scolaire	15 rue Edmond Proust 79000 NIORT			
Date d'installation du coin nature	03/10/2016			
Détail des coûts	Dépenses	610,99€		
	Recettes	Autofinancement	610,99 €	100 %
		TEPCV	500 €	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte %

Action n° 3

Nom de l'établissement scolaire	ECOLE ELEMENTAIRE LOUIS ARAGON			
Description de l'action	Aragon fleuri			
Adresse de l'établissement scolaire	12 rue du coteau St Hubert 79000 NIORT			
Date d'installation du coin nature	3ème trimestre scolaire 2016-2017 (avril-juin)			
Détail des coûts	Dépenses	320,25€		
	Recettes	Autofinancement	320,25 €	100 %
		TEPCV	500 €	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte %



Action n° 4

Nom de l'établissement scolaire	ECOLE la MIRANDELLE			
Description de l'action	Jardin Mirandelle			
Adresse de l'établissement scolaire	1 rue de la Mirandelle 79000 NIORT			
Date d'installation du coin nature	3ème trimestre scolaire 2016-2017 (avril-juin)			
Détail des coûts	Dépenses	365,76€		
		Autofinancement	365,76 €	100 %
	Recettes	TEPCV	500 €	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. %

Action n° 5

Nom de l'établissement scolaire	ECOLE ELEMENTAIRE JACQUES PREVERT			
Description de l'action	Jardin Prévert			
Adresse de l'établissement scolaire	Rue des sports 79000 NIORT			
Date d'installation du coin nature	Année scolaire 2016-2017			
Détail des coûts	Dépenses	558,63€		
		Autofinancement	558,63 €	100 %
	Recettes	TEPCV	500 €	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. %

Action n° 6

Nom de l'établissement scolaire	ECOLE PRIMAIRE AGRIPPA D'AUBIGNE			
Description de l'action	Des cocottes à l'école			
Adresse de l'établissement scolaire	Place Constant Saboureau, 79000 Niort			
Date d'installation du coin nature	3ème trimestre 2016-2017			
Détail des coûts	Dépenses	1407,22€		
		Autofinancement	1407,22 €	100 %
	Recettes	TEPCV	500 €	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. %



Annexe 2

Tableau financier de synthèse des actions financées par l'ESTE dans le cadre de cette convention

ACTION	ETABLISSEMENT SCOLAIRE	DEPENSES	RECETTES					
			Autofinancement		Autres financeurs		TEPCV	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%
Action n° 1	Jean JAURES	683,98€	683,98€	100%	00 %	00 %	500 €	%
Action n° 2	Edmond PROUST	610,99€	610,99€	100 %	0 %	0 %	500 €	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. %
Action n° 3	Louis ARAGON	320,25€	320,25€	100 %	0 %	0 %	500 €	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. %
Action n° 4	La Mirandelle	365,76€	365,76€	100 %	0 %	0 %	500 €	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. %
Action n° 5	Jacques PREVERT	558,63€	558,63€	100 %	0 %	0 %	500 €	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. %
Action n° 6	AGRIPPA D'AUBIGNE	1407,22€	1407,22€	100%	0 %	0 %	500 €	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. %
Action n° 7	Jules FERRY	1407,22€	1407,22€	100%	0 %	0 %	500 €	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. %
TOTAL		5354,05 €	5354,05 €	100 %			3500€	00,0 %



Action n° 7

Nom de l'établissement scolaire	ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY			
Description de l'action	Des cocottes à l'école			
Adresse de l'établissement scolaire	Rue Jules Ferry 79000 Niort			
Date d'installation du coin nature	3ème trimestre 2016-2017			
Détail des coûts	Dépenses	1407,22€		
	Recettes	Autofinancement	1407,22 €	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. %
		TEPCV	500 €	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. %



Annexe 3

Documents administratifs nécessaires à l'engagement et aux versements

Nom du bénéficiaire : Mairie de Niort

Adresse du bénéficiaire : 1 Place Martin Bastard CS 58755 79 027 NIORT CEDEX

N° SIREN : 217901917

Coordonnées bancaires :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00602	C7910000000	40

IBAN: FR133000100602C791000000040

BIC: BDFEFRPPCCT



